

Mairie de Melleran
10 Route de Chef-Boutonne
79190 MELLERAN

☎ : **05.49.29.83.07**

☎ : **05.49.29.61.52**

Mail : mairie-melleran@paysmellois.org

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2019

Nombre de Conseillers : 13

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 Juin

L'an deux mil dix-neuf,

Le 7 Juin 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, MERCIER S, COWLES K, REVRANCHE MF, AIRVAULT JL, CAHIER Ch,
RENAUD F, VIDAULT W.

REPRESENTÉS : STONE A.

ABSENTS : BAILLARGE I, LANGLAIS J Ch, MORIN H.

SECRÉTAIRE : MERCIER S.

M. le Maire sollicite le conseil pour ajouter 2 points à l'ordre du jour :

-Bail à petite parcelle

-Modification des statuts du SIEDS

Le conseil est favorable pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour du 7 juin.

Objet : Validation du Procès-verbal du 10 Mai 2019.

Une précision est apportée au sujet de l'église : le projet n'est pas arrêté mais il avance dans la continuité à savoir : dans un premier temps la réalisation des études, puis les travaux extérieurs et ensuite la restauration des peintures.

Le procès-verbal du 10 Mai est validé à l'unanimité.

Objet : Bail à petite parcelle

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a acquis 2 parcelles auprès de l'état suite à la procédure des biens sans maître dont la parcelle ZB 128. Il propose de louer cette parcelle à M. BLANCHARD Patrice, propriétaire exploitant riverain, en concluant un bail à petite parcelle jusqu'au 1^{er} janvier 2020 pour 1€ symbolique.

Le conseil est favorable et mandate le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Objet : Evolution des statuts du SIEDS

M. DELAIRE François, délégué du SIEDS, informe que le SIEDS souhaite modifier ses statuts afin de proposer aux intercommunalités du département d'y adhérer. Pour ce faire, il y a lieu de modifier les statuts en y intégrant une nouvelle compétence : les bornes de charge pour les véhicules pour permettre la mobilité électrique.

Le conseil est favorable pour l'évolution des statuts.

Objet : Restauration des peintures de l'Eglise :
-Marché de reconnaissance des drainages
-Demandes de subventions

M. le Maire présente un plan de financement concernant Les travaux de drainage :

Reconnaissance de l'état du drain		
Reconnaissance par passage caméra		3 500,00 €
Reconnaissance par sondage à la main		800,00 €
Fourniture sable et graviers		1 200,00 €
Estimé HT		5 500,00 €
Montant TTC		6 600,00 €
Subvention DRAC petit entretien	40%	2 200,00 €
Département CAP 79		0,00 €
Département Monuments Historiques	25%	1 375,00 €
Total subventions		3 575,00 €
FCTVA	16,404%	1 082,664 €
Commune sur fonds propres		1 942,34 €
Arrondi à		2 000,00 €

Le conseil valide ces travaux, ce plan de financement et mandate le Maire pour demander les subventions auprès de la DRAC et auprès du Département enveloppe monuments historiques.

Objet : Délibérations Communauté de Communes Mellois en Poitou :
-La modification des statuts de la Communauté de Communes intégrant l'ajout d'une mesure de simplification (article 4)

Le premier adjoint avise le conseil que la prise en compte des communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019, ainsi que l'ajout de l'article 4 relatif à l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte, nécessitent une modification des statuts de la communauté de communes.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le conseil est favorable.

-L'adhésion de la Communauté de Communes Mellois en Poitou au Syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise

Le premier adjoint informe que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise exercera la compétence GEMAPI sur le département des Deux-Sèvres et de la Charente Maritime et aura pour vocation de gérer le bassin versant de la Sèvre Niortaise situé sur le territoire communautaire et que dans le cadre de cette compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

Le conseil est favorable.

-l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Le premier adjoint informe que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud exercera la compétence GEMAPI sur le département de la Vienne et aura pour vocation de gérer le bassin du Clain situé sur le territoire communautaire et que, dans le cadre de cette

compétence GEMAPI, la communauté de communes Mellois en Poitou doit adhérer à ce syndicat.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes Mellois en Poitou au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud au 1^{er} janvier 2020.

Le conseil est favorable.

Objet : Avancement de grade ROBIN Nathalie.

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 Mars le conseil était favorable pour que Mme ROBIN Nathalie puisse bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, et qu'il avait mandaté le Maire pour effectuer les démarches auprès du centre de Gestion.

M. le Maire informe que le centre de gestion a émis un avis favorable.

Après délibération le conseil est favorable pour créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en faveur de Mme ROBIN Nathalie à compter du 1^{er} Juillet 2019.

Objet : Indemnité Eglise 2019

M. le Maire rappelle au conseil que Mme LAMY Marie-André ouvre et ferme l'église pendant le congé maladie de Mme BINEAU Nicole. Et qu'en 2018 l'indemnité forfaitaire allouée pour cette fonction s'élevait à 350€. Il propose de revaloriser cette indemnité à hauteur de 360€ pour 2019.

Le conseil valide cette proposition pour l'année 2019.

Objet : Projet modification statuts pompes funèbres Alloinay.

Le Maire avise le conseil que le syndicat des pompes funèbre de Gournay Loizé propose la modification de ses statuts suite à la fusion des communes : le syndicat prend le nom syndicat des pompes funèbre d'Alloinay et les collectivités adhérentes devenues communes nouvelles changent de noms. D'autre part le nombre de délégués par commune est précisé et des précisions sont apportées sur le fonctionnement.

Le conseil est favorable pour la modification des statuts.

Objet : Modification des statuts ID 79

M. le Maire informe que « ID 79 » est une structure qui apporte assistance aux communes pour l'élaboration de projets communaux et que la commune de Melleran y adhère. La modification des statuts est demandée dans le cas où une commune nouvelle intégrant des communes adhérentes à ID 79, la commune nouvelle est de plein droit membre de l'agence ID 79.

Le conseil est favorable pour la modification des statuts de « ID 79 »

Objet : FDAJ 2019

Le premier adjoint rappelle que le FDAJ correspond au fonds départemental aux jeunes et que le département fait un appel à contribution. D'autre part jusqu'à maintenant c'est la communauté de communes qui subventionnait cet organisme.

Après délibération le conseil estime que cette participation est du ressort de la communauté de communes et ne souhaite pas verser de subvention.

Objet : Couverture logement GIRARD

Le Maire précise que lors du conseil précédent il avait été demandé un complément au devis de M. VIDAUT pour le chiffrage d'une toile, pour la réfection de la toiture de la maison Girard. Le devis présenté s'élève à 15 103€59 TTC.

Après étude le conseil valide ce devis.

Questions diverses.

***14 Juillet**

L'animation, le feu d'artifice et les structures gonflables sont réservés.

***Tondeuses**

Quelques élus et les agents communaux ont assisté à plusieurs démonstrations pour un tracteur tondeuse. Le point est à faire avec les agents puis un conseil municipal particulier pourra être programmé

***Ordinateurs**

Une démonstration pour le fonctionnement d'un double-écrans avec un portable est programmée le 18 juin.

***voirie**

- Suite aux travaux sur le réseau d'eau sur la route de Mandegault, une bouche est surélevée voir avec le syndicat 4B.

- Concernant les bandes rugueuses Route des Alleuds, il faut attendre la fin des travaux d'enfouissement des câbles pour le transformateur. Le comptage des véhicules est prévu courant juin.

Le Maire.